STAGE « PERMIS A POINTS »

Arrêté N° 2012348-0007 du 26/12/2017

FICHE D'INSCRIPTION

A retourner à :
ADEPEC 12, CFCNA, Parc d'Activités d'Arsac 12850 SAINTE - RADEGONDE

Nom :..... Prénoms .....

Date de Naissance ..... /.... /..... Ville ..... N° Département.....
...
Adresse : .....

Téléphone : ..... Permis de conduire (5) N° .....

Tél.Portable : ..... Délivré (4a) le ..... / ..... /.....

Email :..... Département .....N°.....

Je m'inscris au stage qui aura lieu au Centre de Formation des Conducteurs du Nord Aveyron Parc d'Activités d'Arsac 12850 SAINTE - RADEGONDE.

Les Vendredi ..... /..... et Samedi ..... /..... / 2020

de 8h15 à 12h30 et de 13h45 à 16h45

Horaires à respecter scrupuleusement sous peine de non acceptation au stage

PIECES A JOINDRE POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION

- Photocopie recto verso de votre permis de conduire et carte d'identité ou passeport
- Photocopie du dernier document de notification de perte de points reçu du Ministère de l'intérieur « Réf 48 » .ou Réf 48 N (Permis Probatoire) ou relevé d'information intégral
- Votre règlement de 230 € à l'ordre d'ADEPEC 12 pour valider votre inscription (2 ou 3 chèques)
- 1 Enveloppe timbrée

TRES IMPORTANT

Il vous appartient de vérifier (avec votre code d'accès) quel est votre solde de points actuel.
Cette information étant confidentielle, elle ne peut être communiquée à ADEPEC ;
De ce fait, la responsabilité d'ADEPEC ne saurait être engagée en cas de renseignement erronés et si votre solde de points à la date du stage est de 12, 11, 10, 9, ou 0.

En cas de désistement ou d'absence, non signalé 7 jours avant le début du stage, ou en cas de renseignements inexacts, le prix de la formation reste dû.
Je suis informé(e) de la nécessité, pour pouvoir récupérer effectivement des points à la suite du stage, de :

- **ne pas avoir suivi de stage analogue moins de 1 an avant la date du stage.**
- **disposer au minimum d'un point sur mon permis de conduire à la date du stage.**
- **avoir effectivement perdu des points à la date du stage.**

Je sais également que ce stage permet de récupérer 4 points au maximum. La récupération de points à l'issue du stage ne permet pas de retrouver plus de 12 points (6 points durant la période probatoire) sur son permis.
Je soussigné(e) Mr ou Mme déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Cachet de l'Auto-Ecole ***Date et signature***
(Obligatoire)

Association pour la Défense Et la Promotion de L'Enseignement de la Conduite 12
Siège Social : CFCNA, Parc d'Activités d'Arsac 12850 SAINTE - RADEGONDE - Tél. 07.86.26.71.96
Web : www.adepec12.fr - mail : adepec12@gmail.com